

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-six mai à vingt heures zéro minute, le conseil municipal de la Commune de QUÉVERT étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe LANDURE, Maire de QUÉVERT.

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 23

Nombre de suffrages exprimés : 26

Date de convocation : 19/05/2021

Date de publication : 31/05/2021

PRÉSENTS : Mmes et MM Philippe LANDURÉ, Michel ROLLAND, Sylvie LESNÉ, Francis ADNOT, Olivier FOUCRAS, Mélanie RIO, Marie-Laure MICHEL, Joseph BRAULT, Didier LESAICHERRE, Françoise LEOST-TREMEL, Nathalie BONNOUVRIER, Arnaud AUBAULT, Maryam ABOU-MERHI, Mélanie DEQUÉ, Julien CHAILLOU, Dimitri GÉA, Clément ROUSSEAUX, Brigitte JUGUE-FOURNET, Jean-Luc ALLORY, Anne CHARRÉ, Jean-Yves ANGER, Sylvie MEUNIER, Antoine DEGUEN

ABSENTS EXCUSES : Catherine DENIEL (pouvoir à Sylvie LESNÉ), Yannick LUCAS (pouvoir à Joseph BRAULT), Christophe LECLERC, Valérie BRUGALAY (pouvoir à Philippe LANDURÉ)

ABSENT :

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Mélanie DEQUÉ

Ouverture de la séance à 20h05.

Approbation du PV de la séance du 14 avril 2021 à l'UNANIMITÉ.

Préambule :

Présentation par Philippe LANDURÉ de la stratégie de transition énergétique et de changement climatique de Dinan Agglomération, notamment des dernières étapes d'élaboration du Plan Climat Air Energie territorial et de la labellisation Cit'ergie.

AFFAIRE N° 1 : ATTRIBUTION DU MARCHÉ POUR L'ACQUISITION D'UN LOGICIEL DE GESTION ET LA MISE EN PLACE D'UN PORTAIL FAMILLE POUR LES SERVICES DU PÔLE ENFANCE-JEUNESSE

Rapporteur : Mélanie RIO

Le pôle enfance-jeunesse de la Ville de Quévert comprend différents services, dont :

- le Restaurant scolaire
- l'Accueil périscolaire
- l'Accueil de Loisirs sans Hébergement

La commune ne dispose pas d'outils suffisamment adaptés pour la gérer la fréquentation de ces services. Elle a donc souhaité un changement de logiciel, la mise en place d'un système de pointage, ainsi que la mise en œuvre d'un portail famille, permettant notamment aux familles de procéder aux inscriptions à distance.

Un contrat de maintenance d'une durée de 5 ans a été demandé.

Une consultation sous forme de procédure adaptée a été publiée le 19 mars 2021, pour une date limite de remise des plis le 13 avril 2021.

6 offres ont été remises. Après une première analyse, un temps de démonstration a été demandé aux trois candidats les mieux positionnés.

Après analyse des offres et bilan des démonstrations, la commission des marchés, réunie le 18 mai 2021, propose de retenir l'offre proposée par la société BERGER LEVRAULT, pour un investissement de 9 188.00 € HT, soit 11 025.60 € TTC, incluant l'acquisition de tablettes de pointage, et pour un coût de maintenance et d'hébergement pour 5 ans de 14 983.20€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

A L'UNANIMITÉ

ATTRIBUE le marché pour l'acquisition d'un logiciel de gestion et la mise en place d'un portail famille pour les services du pôle enfance-jeunesse à la société BERGER LEVRAULT, pour un investissement de 9 188.00 € HT, soit 11 025.60 € TTC, incluant l'acquisition de tablettes de pointage, et pour un coût de maintenance et d'hébergement pour 5 ans de 14 983.20€ TTC.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement correspondant ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de ce dossier.

AFFAIRE N° 2 : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REQUALIFICATION DU QUARTIER DES PRÉS BEAUX D'EN-BAS

Rapporteur : Michel ROLLAND

La Ville de Quévert a pour projet de requalifier le quartier des Prés-Beaux d'en bas, vétuste et faisant l'objet de transits importants, dans le but de sécuriser et d'améliorer le cadre de vie des habitants. Les aménagements demandés porteront sur la voirie, les réseaux et les espaces verts, et devront prendre en compte les évolutions réglementaires et sociétales, telles que le zéro phyto, les mobilités douces ou encore la gestion intégrée des eaux pluviales.

Un marché de maîtrise d'œuvre sous forme de procédure adaptée a été publié le 12 mars 2021, pour une date de remise des plis le 6 avril 2021.
4 offres ont été remises.

Après analyse, la commission des marchés, réunie le 18 mai 2021, propose de retenir l'offre proposée par le bureau d'études ADAO URBANISME, pour un montant d'honoraires de 5.95 %, applicable sur une estimation prévisionnelle de travaux de 150 000 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

A L'UNANIMITÉ

ATTRIBUE le marché de maîtrise d'œuvre pour la requalification du quartier des Prés-Beaux d'en bas, pour un montant d'honoraires de 5.95%, applicable sur une estimation prévisionnelle de travaux de 150 000 € HT.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement correspondant ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de ce dossier.

AFFAIRE N° 3 : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA DÉPOLLUTION DU SITE ROUTE DE DINAN

Rapporteur : Michel ROLLAND

Des travaux de dépollution du terrain situé 17, route de Dinan, préalablement occupé par les services de la DIR-OUEST, sont nécessaires.

La municipalité a souhaité privilégier une dépollution in situ par phytoremédiation (dépollution par les plantes).

La DIR-OUEST accompagne la Ville de Quévert, à travers la prise en charge financière de la maîtrise d'œuvre, assurée par le bureau d'études NEODYME, et le versement d'une participation financière.

La commune est maître d'ouvrage de l'opération, et prend en charge la gestion technique, administrative et financière de l'opération.

Un marché de travaux sous forme de procédure adaptée a été publié le 17 mars 2021, pour une date de remise des plis le 22 avril 2021.
Une seule entreprise a remis une offre.

Après analyse, la commission des marchés, réunie le 18 mai 2021, a estimé que cette offre, remise par l'entreprise COLAS, était conforme et propose de la retenir, pour un montant de 57 922.20 € HT, soit 69 506.64 € TTC, incluant un contrat d'entretien du site pour une période de 4 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

A L'UNANIMITÉ

ATTRIBUE le marché de travaux pour la dépollution par phytoremédiation du site situé 17, route de Dinan, à l'entreprise COLAS, pour un montant de 57 922.20 € HT, soit 69 506.64 € TTC.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement correspondant ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de ce dossier.

AFFAIRE N° 4 : CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE AVEC LA DIR-OUEST POUR LES TRAVAUX DE DÉPOLLUTION DU SITE ROUTE DE DINAN

Rapporteur : Francis ADNOT

Dans le cadre de l'organisation de la DIR-Ouest et spécifiquement pour ce qui est de l'implantation des services opérationnels sur le territoire de la DIR-Ouest, des personnels ont occupé pour l'entretien et l'exploitation du réseau routier les locaux et le terrain d'assise situés sur la commune de Quévert.

Lors de la mise en service du nouveau centre d'entretien et d'intervention de Pleslin-Trigavou, les personnels ont intégré ces nouveaux locaux.

Par la suite, les locaux et le terrain situés sur la commune de Quévert sont devenus vacants et ont été cédés à la commune de Quévert (22) étant observé que l'État (Dir-Ouest) a été le dernier occupant de ces locaux et terrain.

Enfin, les locaux ont été dépollués et déconstruits. S'agissant du terrain d'assise, il convient de le dépolluer.

À ce stade, l'État (Dir-Ouest) a choisi un maître d'œuvre qui a produit un rapport relatif à l'identification des différentes options de gestion possibles et la réalisation d'un bilan coûts-avantages.

En conséquence, la commune de Quévert assure la maîtrise d'ouvrage technique, administrative et financière de la dépollution du site (niveau usage sensible) et l'État (Dir-Ouest), dernier occupant des lieux versera une soulte à la commune de Quévert au titre de sa participation à la dépollution du site (niveau usage industriel).

Le montant du marché au stade de son attribution est le montant de référence au titre duquel la soulte est versée ; il est donc de 57 922.20 € HT, soit 69 506.64 € TTC.

Le montant de la soulte à verser par la DIR-Ouest à la commune de Quévert, qui correspond à une dépollution au niveau de l'usage industriel, est de 28 341.00 € HT soit **34 009.20 € TTC**.

Ce montant est à engager par l'État ; il sera versé en une seule fois lorsque la commune de Quévert aura fait parvenir à l'État (Dir-Ouest) sa demande de versement accompagnée du rapport relatif à l'attribution du marché sus-mentionné.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

A L'UNANIMITÉ

VALIDE les termes de la convention dans les conditions proposées.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention.

AFFAIRE N° 5 : BUDGET 2021 : DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Rapporteur : Francis ADNOT

Le Budget 2021 de la Commune doit faire l'objet de décisions modificatives, notamment pour :

- inscrire le montant définitif des travaux de dépollution du site route de Dinan et la participation financière versée par la DIR-Ouest pour l'exécution de ces travaux
- inscrire la subvention attribuée au titre de la DETR 2021 pour la création de liaisons cyclables
- ajuster les recettes attendues au titre des contributions directes (taxes foncières)
- augmenter les montants de dépenses inscrits pour la rénovation énergétique du groupe scolaire et le renouvellement du parc informatique de l'école

Fonctionnement

	dépenses	recettes
Chapitre 73 – Contributions directes impôts locaux – Compte 73111		35 900.00 €
Chapitre 74 – Etat compensation au titre des exonérations de taxes foncières – Compte 74834		28 600.00 €
Chapitre 023 Virement à la section d'investissement	64 500.00 €	
Totaux fonctionnement	64 500.00 €	64 500.00 €

Investissement

	dépenses	recettes
<i>recettes investissement</i>		
chapitre 021 virement de la section de fonctionnement		64 500.00 €
chapitre 040 compte 1641 Emprunt (en attente de subvention)		- 7 490.50 €
opération 146 Dépollution du terrain Les diligences participation financière compte 1321		19 000.00 €
opération 200 mobilités douces - DETR 2021		48 920.00 €
<i>dépenses investissement</i>		
opération 146 Travaux de dépollution terrain Les diligences compte 2312	20 000.00 €	
opération 12 Groupe scolaire 2183 Matériel informatique	8 000.00 €	
opération 12 Groupe scolaire 2313 Rénovation énergétique du bâtiment	96 929.50 €	
Totaux investissement	124 929.50 €	124 929.50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

Par 20 POUR

6 ABSTENTIONS (Jean-Luc ALLORY, Jean-Yves ANGER, Anne CHARRÉ Brigitte JUGUE-FOURNET, Sylvie MEUNIER, Antoine DEGUEN)

DECIDE de voter la décision modificative présentée ci-dessus.

CHARGE Monsieur le Maire de procéder à ces virements de crédits.

AFFAIRE N° 6 : CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE AVEC TADEN DANS LE CADRE DU SERVICE MINIMUM D'ACCUEIL MIS EN PLACE DU 7 AU 23 AVRIL 2021

Rapporteur : Sylvie LESNÉ

La Commune de QUEVERT a mis en place un service minimum d'accueil au sein des locaux du groupe scolaire « le Petit Prince » pour la période allant du 7 au 23 avril 2021.

Ce service a été ouvert aux familles prioritaires domiciliées dans la commune, mais aussi aux familles prioritaires domiciliées dans la commune de TADEN.

Ces dernières ont pu bénéficier du tarif « commune ».

En contrepartie, il est demandé à la commune de TADEN de verser une participation financière de 14 € par journée et par enfant accueilli.

Vu la fréquentation enregistrée de 4 enfants domiciliés à Taden, représentant un total de 10 journées de fréquentation, la participation financière serait de : **10 X 14 € = 140 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,
A L'UNANIMITÉ
VALIDE les termes de la convention présentée en annexe.
AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention.

AFFAIRE N° 7 : FIXATION DU MONTANT DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Rapporteur : Francis ADNOT

L'occupation du domaine public (trottoirs, places) par un commerce doit répondre à des conditions fixées par l'autorité administrative qui est en charge de sa gestion, généralement la commune. Elle nécessite une autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public.

L'autorisation de terrasse concerne uniquement les exploitants de débits de boissons ou de restauration. L'autorisation est soumise au paiement de droits de voirie. Le montant de cette redevance, fixée par la commune, prend en compte les avantages procurés au titulaire de l'autorisation. Il varie donc en fonction des éléments suivants :

- emprise au sol (étendue de la terrasse ou superficie de l'étalage)
- mode d'usage et de la durée d'exploitation (usage annuel ou saisonnier)
- valeur commerciale de la voie considérée.

Le montant de la redevance est révisable à la fin de chaque période d'exploitation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

Par 21 POUR

5 ABSTENTIONS (Jean-Luc ALLORY, Jean-Yves ANGER, Anne CHARRE, Brigitte JUGUE-FOURNET, Sylvie MEUNIER)

FIXE le montant de la redevance annuelle à 10 € TTC par mètre linéaire.

AUTORISE l'exonération de cette redevance pour l'année 2021, compte tenu du contexte sanitaire.

AFFAIRE N° 8 : DÉNOMINATION DES RUES ET NUMÉROTATION DE LA ZAC DE BEL AIR

Rapporteur : Michel ROLLAND

Considérant l'arrivée de la fibre qui impose la numérotation et l'adressage des lieux-dits sur l'ensemble de la commune,

Considérant la Zone d'activités de Bel Air à QUEVERT, appartenant à Dinan Agglomération,

Considérant la demande de Dinan Agglomération de pouvoir disposer de noms de rues

Considérant qu'il nous convient de respecter les préconisations de La Poste, à savoir : éviter les homonymies ou les noms à phonétique identiques,

Il est proposé de retenir des noms en lien de pionnières et pionniers de l'aviation, en lien avec l'aérodrome à proximité et la dimension pionnière de cette nouvelle zone d'activité, à savoir :

- Adrienne Bolland
- Maryse Bastié
- Henri Guillaumet
- Roland Garros

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

A L'UNANIMITÉ

NOMME les rues de la Zone d'Activités de Bel Air, comme présenté ci-dessus

NUMÉROTE les lots de la façon suivante :



AFFAIRE N° 9 : RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DÉCHETS – ANNÉE 2019

Rapporteur : Philippe LANDURÉ

Pour rappel, deux activités entrent dans le champ de la compétence Déchets :

- la collecte des déchets
- le traitement des déchets

La collecte sur le territoire de Dinan Agglomération

9 déchèteries sur le territoire.

Quévert (82 000 visites par an) et Matignon sont les deux sites les plus fréquentés.

Prévention des déchets :

➤ le programme Zéro Déchet Zéro Gaspillage (ZDZG)

Programme d'actions établi pour la période allant de mars 2016 à avril 2019, pour réduire la quantité et la nocivité des déchets produits sur un territoire, à travers 6 axes :

- Promotion de l'Ecologie Industrielle et territoriale (EIT) et développement de filières de valorisation
- Réemploi et réparation
- Biodéchets : lutte contre le gaspillage alimentaire, mise à disposition de composteurs, broyage des déchets végétaux
- Consommation responsable et tri : animations et participation à des temps forts nationaux
- Eco-exemplarité : mise en place du Dinamo, lancement du Plan Climat Air Energie territorial (PCAET) et du plan Alimentaire Territorial (PAT), création d'un poste de facilitateur pour l'achat public durable.

- Optimisation du service à l'usager : volonté d'harmonisation progressive, généralisation du bac à ordures ménagères résiduelles individuel, collectes en bacs jaunes une fois tous les 15 jours etc.

Le coût du programme s'est élevé au total à 300 000 €, dont 250 000 € de frais de personnel.

- le programme Territoire Econome en Ressources (TER) depuis avril 2019, autour de 4 enjeux :
 - enjeu 1 : matière organique : réduire le gaspillage et augmenter la valorisation
 - enjeu 2 : réduire les déchets, lutter contre le gaspillage des ressources, augmenter la valorisation des matières
 - enjeu 3 : développer l'exemplarité de la collectivité en matière d'économie circulaire
 - enjeu 4 : accompagner les acteurs économiques du territoire vers des actions d'économie circulaire

Quelques chiffres :

- **80 000 tonnes** de déchets collectés sur le territoire en 2019, contre 78 854 tonnes en 2018, dont :
 - **33 000 tonnes de déchets collectés hors déchèteries**
 - **47 000 tonnes réceptionnées en déchèterie**
- Soit **777 kg/habitant**, contre 782 kg/habitant en 2018. Cette moyenne est bien au-dessus de la moyenne bretonne, qui se situe à 681 kg/habitant
- **+3%** de tonnage capté en déchèterie par rapport à 2018
- **21 000 tonnes de végétaux captés par les déchèteries, soit 45%**
- **-3%** des Ordures Ménagères Résiduelles
- **+18%** de déchets produits sur le territoire entre 2010 et 2019, dont **+36%** des tonnages captés en déchèterie
- Coût total du service en 2019, incluant la collecte, le transport et le traitement : **108.8 €/habitant**, contre 105 €/habitant en 2018
- Coût restant à la charge de la collectivité : **85 €/habitant**, contre 82.20 €/habitant en 2018

Bilan 2019 :

- Extension des consignes de tri à tous les plastiques
- Harmonisation des consignes de tri sur les secteurs ruraux du territoire
- Distribution de bacs individuels pour les ordures ménagères résiduelles sur les communes de Broons, Yvignac-la-Tour et Mégrit
- Installation de deux caissons cartons supplémentaires sur les communes de Quévert et Plouër-sur-Rance

Perspectives 2020 :

- Mise en place du Programme local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)
- Test d'une réduction de fréquence de collecte des Ordures Ménagères Résiduelles
- Etude d'une nouvelle plateforme pour les végétaux à proximité de la déchèterie de Quévert
- Etude prospective d'une généralisation de l'équipement en bacs individuels
- Etudes prospectives pour une feuille de route 2020-2026 : harmonisation technique et financière, plan d'investissement, règlement de collecte

- Etude pour les réhabilitations des déchèteries de Plancoët en 2022 et Matignon en 2023

Vu la loi n°95-101 du 2 février 1995, relative au renforcement de la protection de l'environnement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article D2224-3,

Vu le décret n°2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets,

Considérant que la compétence relative à la collecte et au traitement des déchets ménagers et assimilés est exercée par Dinan Agglomération,

Considérant que l'élaboration du rapport sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets a pour objectif de renforcer la transparence et l'information dans la gestion des services aux usagers,

Considérant que le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets au titre de l'année 2019 a été adopté par le Conseil Communautaire de Dinan Agglomération, le 6 février 2021, après présentation auprès des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux,

Le conseil municipal :

PREND ACTE de ladite présentation.

DIT que le rapport sera mis à disposition du public.

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE

- Pour la signature des devis, contrats, marchés, dont le montant est compris entre 4 000€ HT et 20 000€ HT

09.04.2021	2021-002	mise en place de bacs inox au Courtil	16 896.00 €
09.04.2021	2021-003	mise en place d'une alarme intrusion au Centre technique	4 898.28 €
30.04.2021	2021-004	achat panneaux de voirie Quévert et villages	5 979.56 €
30.04.2021	2021-005	entretien et nettoyage des gouttières	10 340.40 €

- Pour l'exercice du droit de préemption :

N° de dossier	Date de dépôt	Date de décision	Décision	Demandeur	Adresse du terrain
IA 022 259 21 C0020	02/03/2021	18/03/2021	Pas d'acquisition	BOULÉ Nicolas Agnès LE GALL Florian	34 RESIDENCE L'EAU VIVE 22100 Quevert
IA 022 259 21 C0021	04/03/2021	23/03/2021	Pas d'acquisition	LEMOINE notaires associés	4 rue du 18 juin 1940 22100 Quevert
IA 022 259 21 C0022	08/03/2021	23/03/2021	Pas d'acquisition	SELARL Anne- Sophie GROUSSARD	11 et 12 Le Bas Nonchaux 22100 Quevert
IA 022 259 21 C0023	10/03/2021	01/04/2021	Pas d'acquisition	LEMOINE - LE GALL	5 MALAUNAY 22100 Quevert
IA 022 259 21 C0024	18/03/2021	08/04/2021	Pas d'acquisition	LEMOINE Florian	20 Délien 22100 Quevert

IA 022 259 21 C0025	23/03/2021	02/04/2021	Pas d'acquisition	1270 notaires	11 Bis Impasse de la Bézardais 22100 Quevert
IA 022 259 21 C0026	29/03/2021	08/04/2021	Pas d'acquisition	BOULÉ Nicolas	10 RUE DES FAUVETTES 22100 Quevert
IA 022 259 21 C0027	30/03/2021	05/05/2021	Pas d'acquisition	1270 NOTAIRES	9 le Haut Nonchaux 22100 Quevert
IA 022 259 21 C0028	31/03/2021	05/05/2021	Pas d'acquisition	Maître Valérie ALLOT-RANC	32 LES PRES BEAUX 22100 Quevert
IA 022 259 21 C0029	19/04/2021			Maître Florian LEMOINE	9 rue du 18 juin 1940 22100 Quevert
IA 022 259 21 C0030	26/04/2021			1270 NOTAIRES	25 Résidence Le Clos de la Fontaine 22100 Quevert
IA 022 259 21 C0031	03/05/2021	10/05/2021	Pas d'acquisition	BELAN Samya	10 IMPASSE DE LA RABINE 22100 Quevert
IA 022 259 21 C0032	05/05/2021			Maître Florian LEMOINE	7 impasse de la Bézardais 22100 Quevert
IA 022 259 21 C0033	11/05/2021			SELARL Anne-Sophie GROUSSARD	12 Résidence la Guiardais 22100 Quevert
IA 022 259 21 C0034	14/05/2021			SELARL Anne-Sophie GROUSSARD	50 Rue de la Bézardais 22100 Quevert

Questions diverses :

-Demande de vérification de la conformité des ralentisseurs de la commune (question posée par M. Antoine DEGUEN)

Ce sujet pourra être étudié en Commission Mobilités, Réseaux, Espaces verts

-Annonce de la mutation vers une autre collectivité de M. Florian DELAGE, Responsable des services techniques, en août 2021

-Situation sanitaire au groupe scolaire

Plusieurs cas d'élèves positifs au Covid-19, ce qui a entraîné la fermeture de 6 classes. L'ALSH a également dû être fermé ce mercredi 26 mai 2021.

-Préparation des élections des 20 et 27 juin prochain

Les bureaux de vote de la mairie et de la maison des associations sont transférés au complexe sportif du Courtil, salle Marie-Amélie LE FUR.

Compte tenu du dédoublement des bureaux, les conseillers municipaux seront sollicités pour tenir les bureaux de vote sur une période de 5h. A la demande des conseillers, ces 5 h seront divisés en 2 créneaux de permanence de 2h30 par tour d'élection.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Le Maire,

Philippe LANDURÉ



